

Questions et réponses relatives à la consultation sur le Plan d'écologisation des emballages et des produits du papier du Nouveau-Brunswick : Municipalités, collectivités des Premières Nations et CSR

N°	Question	Réponse de Circular Materials
1.	Pouvez-vous donner des exemples d'articles que certaines commissions de services régionaux (CSR) acceptent et qui ne sont pas inclus dans les définitions des EPP?	Parmi les exemples d'articles pouvant présentement être recyclés, mais qui ne sont pas considérés comme des EPP (emballages et produits du papier) dans le cadre du Plan d'écologisation, on retrouve les produits durables comme les biberons, les contenants durables et les livres.
2.	Pouvez-vous nous confirmer le nombre de ménages dans la CSR du Grand Miramichi?	Il y avait quelques divergences lors de la compilation des données pour le Grand Miramichi, que nous travaillons d'ailleurs à résoudre. Veuillez revoir les données de base dans le Plan d'écologisation et fournir toutes données actualisées accompagnées de vos commentaires afin de vous assurer que nous ayons les bons renseignements avant de soumettre le Plan pour approbation.
3.	Comment a-t-on justifié l'utilisation de 2020 comme année de référence pour les données?	<p>Nous avons commencé l'élaboration du Plan d'écologisation à la fin de 2021. Nous avons utilisé les données de 2020 comme base de référence car il s'agissait de la dernière année complète de données disponibles.</p> <p>Veuillez revoir les données de base dans le Plan d'écologisation et fournir toutes données actualisées accompagnées de vos commentaires afin de vous assurer que nous ayons les bons renseignements avant de soumettre le Plan pour approbation.</p> <p>Une fois le programme mis en œuvre, nous compilerons les données en temps réel.</p>
4.	Le chiffre qui est inscrit pour le Grand Miramichi est incorrect. Il se situerait plutôt autour de 18 900.	Merci. Le chiffre 8 666 dans le tableau 1 pour la CSR 5 sera corrigé par 17 331 ménages.
5.	Quand pensez-vous qu'il y aura une collecte en bordure de rue à plein temps dans toute la province?	L'expansion des services de collecte en bordure de rue aux ménages bénéficiant de la collecte des déchets en bordure de rue se fera une fois que la transition des services de collecte en bordure de rue et de dépôts existants sera terminée dans un groupe de CSR. Les zones qui ne bénéficient pas de la collecte des déchets en bordure de rue seront admissibles au service de dépôt.
6.	Dans le cas des CSR qui commenceront la transition plus tard après l'approbation - par	Une compensation financière sera fournie aux CSR qui ont signé un accord avec Circular Materials. Par exemple, si vous êtes une CSR en transition 12 mois après l'approbation du Plan d'écologisation et que vous avez signé un accord avec Circular Materials pour fournir

Questions et réponses relatives à la consultation sur le Plan d'écologisation des emballages et des produits du papier du Nouveau-Brunswick : Municipalités, collectivités des Premières Nations et CSR

N°	Question	Réponse de Circular Materials
	exemple, 12 à 18 mois plus tard - y aura-t-il une compensation financière?	des services, vous recevrez une compensation financière lorsque votre transition commencera.
7.	Quel est votre plan pour les écoles et les immeubles résidentiels à logements multiples?	Les écoles et les habitations, y compris les immeubles résidentiels à logements multiples, sont tenues de respecter le Règlement, et les services de collecte leur seront fournis dans le cadre de contrats avec les municipalités ou des entreprises privées.
8.	Les emballages multicouches seront-ils inclus dans les produits du programme des EPP? Ou des produits acceptés?	Les emballages multicouches font partie des matières désignées dans le Plan d'écologisation. Nous n'avons pas encore déterminé comment les emballages multicouches seront acceptés (par ex. par la collecte en bordure de rue ou par la collecte aux points de dépôt).
9.	Est-ce que les emballages compostables vont être inclus dans les produits acceptés?	Nous ne prévoyons pas recueillir les emballages compostables. Le mélange des emballages compostables et des matières recyclables contamine les matières recyclables.
10.	Pouvez-vous confirmer qu'aucune région ne subira une diminution de service?	Les CSR qui offrent des services de collecte en bordure de rue peuvent soit continuer à offrir des services de collecte en concluant un accord avec Circular Materials, soit Circular Materials fournira les services de façon indépendante et offrira une collecte en bordure de rue sans la participation de la CSR.
11.	Si une marque ne signe pas d'accord avec Circular Materials Atlantic, qui sera le mandataire de cette marque?	<p>Le Règlement exige que les propriétaires de marques se concertent et soumettent un Plan d'écologisation ou désignent un mandataire pour agir en leur nom afin de remplir leurs obligations.</p> <p>À l'heure actuelle, Circular Materials est le seul organisme de responsabilité des producteurs qui prévoit soumettre un Plan d'écologisation au Nouveau-Brunswick. Pour se conformer au Règlement, les propriétaires de marques devront être représentés par Circular Materials.</p>
12.	Y a-t-il une raison pour laquelle le tonnage de matières recyclées figurant dans les différents	Nous avons commencé l'élaboration du Plan d'écologisation à la fin de 2021 et avons utilisé les données de 2020 comme base de référence, car il s'agissait de la dernière

Questions et réponses relatives à la consultation sur le Plan d'écologisation des emballages et des produits du papier du Nouveau-Brunswick : Municipalités, collectivités des Premières Nations et CSR

N°	Question	Réponse de Circular Materials
	rapports annuels des CSR diffère de celui inscrit dans le Plan d'écologisation?	année complète de données disponibles. Veuillez revoir les données de base dans le Plan d'écologisation et fournir toutes données actualisées accompagnées de vos commentaires afin de vous assurer que nous ayons les bons renseignements avant de soumettre le Plan pour approbation.
13.	Est-ce que le plan garantit que chaque ménage de la province aura accès à la collecte en bordure de rue?	Nous étendrons les services de collecte en bordure de rue aux ménages bénéficiant de la collecte des ordures en bordure de rue. Tous les ménages qui ne bénéficient pas de la collecte des ordures ménagères seront admissibles à l'expansion du service de dépôt.
14.	Pourquoi ne pas commencer la transition dans toute la province en même temps?	Les six mois prévus par le Règlement pour la mise en œuvre du plan après son approbation sont insuffisants pour prendre toutes les dispositions nécessaires à la transition des services pour l'ensemble de la province. Nous proposons une approche progressive de la transition afin de garantir qu'il n'y ait pas de perturbation des services de collecte résidentielle et de donner le temps à Circular Materials, aux municipalités, aux collectivités des Premières Nations, aux CSR et à leurs entrepreneurs de se préparer.
15.	Le Plan d'écologisation contient-il des dispositions qui garantissent que les matières provenant du Nouveau-Brunswick seront transformées dans la province?	Les centres de traitement seront déterminés en fonction de leur coût, de l'accès aux installations, ainsi que de l'infrastructure et de la technologie utilisées. Nous prévoyons que certains matériaux seront traités au Nouveau-Brunswick, tandis que d'autres, pour lesquels il n'y a pas de transformateur local, pourraient être traités dans d'autres provinces ou territoires.
16.	Dans le cas de la collecte en bordure de rue, les bacs ou les chariots existants seront-ils achetés auprès des CSR ou des municipalités qui les possèdent déjà?	Nous n'avons pas l'intention d'acheter les bacs ou les chariots des municipalités, des collectivités des Premières Nations ou des CSR. Lorsque Circular Materials conclut un accord avec une municipalité pour assurer les services de collecte, les bacs ou les chariots déjà en place peuvent continuer à être utilisés. Si Circular Materials fournit des services de collecte, nous demanderons aux prestataires de services de se procurer des conteneurs de collecte si les conteneurs actuels ne conviennent pas au nouveau service à fournir.
17.	Comment les exploitants de sites d'enfouissement et d'usines de compostage sont-ils indemnisés	Les exploitants de sites d'enfouissement et d'usines de compostage ne seront pas indemnisés pour les matières qui se retrouvent dans le mauvais circuit. Nous concevons

Questions et réponses relatives à la consultation sur le Plan d'écologisation des emballages et des produits du papier du Nouveau-Brunswick : Municipalités, collectivités des Premières Nations et CSR

N°	Question	Réponse de Circular Materials
	pour gérer les EPP qui se retrouvent dans le mauvais circuit?	un programme où les résidents auront la possibilité de recycler des matières grâce à un système de collecte cohérent à l'échelle de la province. Des initiatives de promotion et d'éducation aideront les résidents à comprendre ce qu'ils peuvent recycler et où ils peuvent le faire afin de réduire le nombre de matières qui se retrouvent dans le mauvais circuit.
18.	À quel moment les évaluations sur le terrain des infrastructures existantes doivent-elles être terminées?	Les évaluations sur le terrain des installations existantes seront achevées à l'automne.
19.	Tous les résidents du Nouveau-Brunswick paieront une surtaxe sur leurs emballages, mais ne recevront le service que jusqu'à 18 mois plus tard que les autres, c'est bien ça?	<p>La responsabilité élargie des producteurs (REP) rend les producteurs financièrement responsables de la collecte et du traitement de leurs emballages et produits du papier. En général, les producteurs n'incluent pas de surtaxe sur ces matériaux au point de vente, mais le coût du recyclage peut être un facteur utilisé par les producteurs pour déterminer les prix à la consommation de leurs produits.</p> <p>L'échéancier de 18 mois a pour but de garantir que la transition du Nouveau-Brunswick vers la REP se fasse en douceur pour les résidents de la province.</p>
20.	<p>Les municipalités, les Premières Nations et les CSR sont toutes habituées à communiquer avec leurs résidents. La transition créera certains enjeux de communication, dans la mesure où nous devons réduire notre public sur ce qui est désormais accepté dans leur bac de recyclage.</p> <p>Le plan mentionne la fourniture de matériel de P et E dans les deux langues, mais prévoyez-vous également offrir une compensation, vu que nous devons modifier, imprimer et envoyer de nouvelles listes de tri, créer et gérer d'autres campagnes (radio, médias sociaux, etc.)?</p>	<p>Nous allons collaborer avec les municipalités, les collectivités des Premières Nations et les CSR pour comprendre quelles sont les méthodes de promotion et d'éducation (P et E) qui ont été efficaces dans le passé et celles qui sont souhaitées à l'avenir. À partir de cette information, nous fournirons une gamme de ressources de promotion et d'éducation pour soutenir les communications liées à la transition auprès des résidents.</p> <p>Un volet de compensation spécifique à la promotion et à l'éducation locales fera partie de l'offre de paiement aux municipalités.</p>

Questions et réponses relatives à la consultation sur le Plan d'écologisation des emballages et des produits du papier du Nouveau-Brunswick : Municipalités, collectivités des Premières Nations et CSR

N°	Question	Réponse de Circular Materials
21.	J'aimerais savoir quelles seront les quatre CSR qui agiront au nom de toutes les CSR pendant l'élaboration des CCS et des EDT, et le début de la transition des services?	Les quatre CSR mentionnées à la section 6.3.2 du Plan d'écologisation sont la CSR Chaleur, la CSR du Sud-Est, la CSR de Fundy et la CSR n°11. Ces CSR font office de groupe de travail de transition et ont demandé à être un point de contact pendant la transition. Les autres CSR ne seront pas exclues des communications relatives aux CCS et aux EDT.
22.	Qu'advient-il des Amazon de ce monde?	Si un propriétaire de marque de commerce électronique est visé par l'obligation, il est tenu de participer au programme et de payer sa juste part des coûts d'exploitation des services de recyclage des emballages et des produits du papier.
23.	Il faudrait mentionner quelque part dans le plan qu'il y a deux CSR (Péninsule acadienne et Kent) qui gèrent la collecte dans la majeure partie de leur territoire. Elles devraient être approchées par Circular Materials lorsque les processus de collecte seront abordés. Nous ne voulons pas qu'elles soient mises de côté et que l'on se tourne plutôt vers les municipalités.	Nous vous remercions de votre commentaire. Nous voulons nous assurer que toute personne qui participe présentement à la prestation de services de collecte ait la possibilité de continuer à fournir des services si elle le souhaite.
24.	Combien d'employés prévoyez-vous avoir au Nouveau-Brunswick?	<p>Nous aurons du personnel au Nouveau-Brunswick pour travailler avec les entrepreneurs et les partenaires de la chaîne d'approvisionnement afin d'assurer le bon fonctionnement du programme. Le nombre exact d'employés au Nouveau-Brunswick n'a pas encore été déterminé.</p> <p>Le personnel chargé des fonctions internes de l'entreprise (par ex. les finances, les relations avec les producteurs, etc.) est installé à notre siège social en Ontario, où il travaille à soutenir les programmes de responsabilité des producteurs à travers le Canada.</p>
25.	Pouvez-vous garantir qu'aucun matériau ne sera envoyé à l'étranger pour y être traité ou recyclé?	Nous gérons autant de matériaux que possible localement. En fonction de l'infrastructure disponible, il se peut que nous devions chercher des options de gestion des matériaux ailleurs, soit dans le pays, soit aux États-Unis, pour certains matériaux.

Questions et réponses relatives à la consultation sur le Plan d'écologisation des emballages et des produits du papier du Nouveau-Brunswick : Municipalités, collectivités des Premières Nations et CSR

N°	Question	Réponse de Circular Materials
		Par exemple, il existe des transformateurs locaux pour les fibres, des transformateurs nationaux pour les métaux et des transformateurs dans les provinces de l'Atlantique, au Québec et en Ontario pour les plastiques.
26.	Quand pouvons-nous nous attendre à une prochaine consultation avec les CSR?	Nous sommes heureux de pouvoir rencontrer les municipalités, les collectivités des Premières Nations et les CSR pendant la période de consultation afin d'examiner plus en détail le contenu du Plan d'écologisation et de recevoir des commentaires à son sujet. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour planifier une rencontre avec notre équipe ou pour nous faire part de vos questions à l'adresse info@circularmaterials.ca .
27.	Pouvez-vous nous expliquer pourquoi le papier n'inclut pas les livres? Y aura-t-il un autre plan pour les livres?	Le Règlement décrit les matières faisant l'objet d'une obligation dans le cadre du programme relatif aux emballages et aux produits du papier. Les livres n'en font pas partie; ils sont difficiles à recycler en raison de la nature des couvertures et des reliures.